



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 16 mars 2023

PREAVIS N° 33/2023

concernant une demande de crédit de
CHF 49'330.- TTC, destiné à l'achat et
à l'installation électrique d'un groupe
électrogène de secours pour l'alimentation
électrique du PRU en cas de pénurie.

Délégués municipaux :

André Darmon, Syndic
Gérald Girardet, Municipal

Commissions chargées de l'étude :

Commission des bâtiments
Commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers,

1. PRÉAMBULE

En cas de pénurie d'électricité, le Conseil fédéral a prévu entre autres des mesures de délestage du réseau par secteur pour des périodes de 4 heures. En conséquence, la préfecture a demandé à la municipalité de mettre en place un plan de continuité communal et de leur communiquer l'emplacement du point de rencontre d'urgence (PRU) au plus tard le 15 décembre 2022.

Comme communiqué lors du Conseil communal du 8 décembre 2022, la municipalité a rempli cette demande en désignant le bâtiment du Gossan en tant que PRU et en prenant les mesures nécessaires afin de garantir son alimentation en électricité par l'achat et l'installation électrique d'un groupe électrogène insonorisé de secours de 100 kVA /80 kW.

2. PROPOSITION DE LA MUNICIPALITE

Afin de régulariser à posteriori cette dépense, la Municipalité demande au conseil de bien vouloir approuver la demande de crédit du présent préavis.

3. MONTANT DU CREDIT DEMANDE :

Groupe électrogène insonorisé AJ100	CHF 31'600.- TTC
Tableau de commutation ATS 250 A	CHF 3'730.- TTC
Installation électrique	<u>CHF 14'000.- TTC</u>
Total	CHF 49'330.- TTC

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis N° 33/2023 concernant une demande de crédit de **CHF 49'330.- TTC** destiné à l'achat et à l'installation électrique d'un groupe électrogène de secours pour l'alimentation électrique du PRU en cas de pénurie.

Où les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'approuver la demande de crédit de **CHF 49'330.- TTC** destiné à financer l'achat et l'installation électrique d'un groupe électrogène de secours pour l'alimentation électrique du PRU en cas de pénurie
2. de financer cet objet par la trésorerie courante et de l'amortir via le compte 9282.14 «intérêt public».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire adjointe :
V. Boscardin

